

# Conditions Générales de Vente

Les formateurs, les contenus et la durée de formation sont ceux indiqués dans le programme de formation. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

## **INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE**

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation, toutefois, RESADOM prend contact avec le stagiaire afin de vérifier leur niveau de connaissance en rapport avec le thème de la formation en amont de la validation de l'inscription. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (15 stagiaires), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription ou l'inscription sur une autre session est proposé.

L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise.

RESADOM adressera une convocation avec les informations pratiques et les différentes modalités 10 jours avant le début de la session

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** Le montant de la formation est à régler à réception de la facture. Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure. \*

En tant qu'association loi 1901, RESADOM n'est pas assujettie à la Tva.

## **INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL**

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation, toutefois, RESADOM prend contact avec le stagiaire afin de vérifier leur niveau de connaissance en rapport avec le thème de la formation en amont de la validation de l'inscription. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (15 stagiaires), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription ou l'inscription sur une autre session est proposé.

L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise.

RESADOM adressera une convocation avec les informations pratiques et les différentes modalités 10 jours avant le début de la session

**FORCE MAJEURE\*** : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le stagiaire ou l'entreprise devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception RESADOM dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré annulé dès que RESADOM aura dûment constaté le cas de force majeure.

**REPORT PAR L'INSTITUT REPERE** : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, RESADOM se réserve le droit d'ajourner le stage dix jours avant la date prévue. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

**ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE** : en tant qu'ERP (établissement recevant du public) et aussi dans le cadre de sa démarche RSE, RESADOM dispose d'une salle de formation en RDC accessible aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous signaler avant la formation, les éventuelles adaptations nécessaires.

### **MODALITES D'EVALUATION**

LE STAGIAIRE sera évalué tout au long de sa formation.

Une évaluation de ses prérequis sera réalisée par le référent pédagogique de RESADOM Formations en amont de son inscription. Ces prérequis seront également évalués à l'arrivée, le premier jour de la formation par le formateur.

Tout au long de la formation, l'atteinte des objectifs fixés en début de formation seront évalués par le formateur de façon formative.

A la fin de formation, le formateur sera en mesure d'évaluer si l'intégralité des objectifs contractualisés sont : acquis, en cours d'acquisition ou non acquis par LE STAGIAIRE.

Une attestation de fin de formation est remise au STAGIAIRE et si le cas échéant à L'ENTREPRISE.